

COMMUNE DE SAINT-GENES-CHAMPESPE
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 26 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six mai,
le **Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENES-CHAMPESPE**, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Roland PERRON,
Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 mai 2023.

Présents : Roland PERRON, Alain CHAUVET, Bruno JUILLARD, Amélie CHAPEL, Odette BRASSIER, Serge CHARBONNEL, Gérard VESSERE, Pierre PERRON, Jacques MINET, et Arnaud VAISSAIRE.

Absente : Isabelle GUITTARD.

Excusé :

Procuration : Isabelle GUITTARD par Gérard VESSERE.

Secrétaire de séance : Gérard VESSERE.

Le Procès-Verbal de la séance du 7 avril 2023 a été approuvé à l'unanimité.

Objet n° 1 : PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES : PROMESSE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE.

Délibération n° DE_2023_049

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un projet d'installation d'un parc photovoltaïque par APEX ENERGIES sur le site de Caussaunoux Haut et plus précisément sur la parcelle communale cadastrée ZX 1 et sur la parcelle sectionnale (AUPP sectionnaires de Saint-Genès La Jausse et Nadeille) cadastrée section ZX 2 avec la possibilité donnée au Conseil Municipal de choisir entre trois options (ZX 1 seule, ZX 2 seule ou ZX 1 avec ZX 2).

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et du membre représenté, ne s'oppose pas à cet éventuel projet et charge le Maire, pour une prochaine réunion, d'obtenir de plus amples renseignements et éventuellement de rencontrer le responsable d'APEX ENERGIES, avant que le Conseil Municipal puisse valider son choix et donner son accord au Maire pour la signature d'une promesse de bail emphytéotique.

Objet n° 2 : ACHAT D'UNE CLOCHE GRAVEE PERSONNALISEE AVEC UN COLLIER EN CUIR.

Délibération n° DE_2023_050

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier de la Mairie de Picherande offrant à la Commune la possibilité d'acheter une cloche gravée personnalisée au nom de la commune avec un collier en cuir au prix unitaire de 200,00 € T.T.C.. Cette cloche sera remise

lors du Concours départemental de la race AUBRAC qui aura lieu à Picherande le 9 septembre 2023.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et du membre représenté, accepte d'acheter une cloche gravée personnalisée au nom de la commune avec un collier en cuir et autorise le Maire à effectuer la dépense.

Objet n° 3 : EMBLACEMENT CAMION DE PIZZAS SUR LA COMMUNE LES VENDREDIS DE 17 H 30 A 21 H 00.

Délibération n° DE_2023_051

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de son entretien en Mairie avec Mme Aurélie DEMAN et M. Boris SALFATI relatif à une demande d'emplacement d'un camion pizzas sur la place du 19 mars, les vendredis de 17 h 30 à 21 h 00 et du mail qui communique le jour d'ouverture à savoir le 2 juin 2023, la carte, les informations du calendrier de la tournée ainsi que le Kbis de l'entreprise.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et du membre représenté, approuve l'avis favorable du Maire et donne son accord pour le branchement gratuit pour l'éclairage uniquement.

Objet n° 4 : PROPOSITION D'ANIMATION DE LA PART DE M. BOB FORLAY ET DE MME MARIE-AGNES HENRIET.

Délibération n° DE_2023_052

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de M. Bob FORLAY et de Mme Marie-Agnès HENRIET relatif à une proposition d'animation entre le Coin des Pôches et toutes les associations locales. L'idée serait de faire une randonnée pédestre avec dégustation de soupe (faite maison) par quelques familles volontaires résidentes à Saint-Genès-Champespe.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et du membre représenté, accepte cette animation et charge le Maire d'organiser une réunion avec les demandeurs et les présidents des associations de la Commune.

Objet n° 5 : EXPOSÉ ET ANIMATION ASTRONOMIE DU 21 JUILLET 2023 A DESTINATION DU GRAND PUBLIC.

Délibération n° DE_2023_053

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du devis de l'association des Astronomes Amateurs d'Auvergne concernant l'organisation d'une manifestation comprenant un exposé et une animation.

Cette manifestation aura lieu à Saint-Genès-Champespe le 21 juillet 2023 à destination du grand public et moyennant une somme de 150,00 € H.T.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et du membre représenté, accepte ce devis et autorise le Maire à effectuer la dépense.

Objet n° 6 : PROPOSITION D'ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE.

Délibération n° DE_2023_054

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier de la Fondation du Patrimoine relatif à une proposition d'adhésion qui s'élève à la somme de 100 €.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et du membre représenté, décide de ne pas donner suite à cette proposition d'adhésion.

Objet n° 7 : DEVIS SIGNAUX GIROD POUR PLAQUES « NUMEROTATION ».

Délibération n° DE_2023_055

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du devis de Signaux Girod relatif à la commande des plaques de numérotation dans le cadre de la dénomination des voies et de la numérotation.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et du membre représenté, accepte le devis de la société « SIGNAUX GIROD » qui s'élève à la somme de 2 714,35 € H.T. soit 3 257, 22 € T.T.C. et autorise le Maire à effectuer la dépense.

Objet n° 8 : DEMANDE DE PARTICIPATION AU VOYAGE SCOLAIRE DU RPI DE ST-DONAT PICHERANDE.

Délibération n° DE_2023_056

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du mail de Mme la Directrice de l'Ecole Primaire de Picherande relatif à une demande de participation pour le voyage scolaire du RPI SAINT-DONAT PICHERANDE qui aura lieu du 13 juin 2023 au 16 juin 2023 inclus.

Le montant du devis de l'Entreprise FAURE, joint au mail, s'élève à la somme de 3 050,00 € T.T.C..

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à dix voix pour et une voix contre (Amélie CHAPEL), accepte d'accorder une subvention de 70 € par enfant basée sur 12 enfants (onze enfants de la commune plus prise en charge d'un enfant supplémentaire pour compenser les deux enfants qui sont en alternance sur Saint-Genès-Champespe et Picherande) soit une subvention d'un montant total de 840 €. Pour information, la voix contre vient du fait que l'élue ne s'oppose pas au versement d'une participation, mais elle souhaitait accorder une participation de 100 €. Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer la dépense.

Fait à Saint-Genès-Champespe, le 30 mai 2023.

Le secrétaire de séance,
Gérard VESSERE,



Le Maire,
Roland PERRON,

